

Le 21 SEP. 2018

Monaulnay.com : contact@monaulnay.com

Objet : Exercice d'un droit de réponse

Madame, Monsieur,

Par la présente, la ville d'Aulnay-sous-Bois entend faire usage de son droit de réponse suite à l'article « *La délégation Croix Rouge 93 quitte Aulnay, pourquoi ?* » paru sur votre blog le 9 août 2018.

Dans cet article, il est indiqué que la mairie « *n'a pas fait de préemption sur le pavillon [de l'association Croix Rouge du 6 rue du Dr Roux] comme elle en avait le droit.* »

Cette affirmation est fautive car le maire a pris une décision de préemption de ce bien en date du 6 août 2018.

Je tiens à préciser que la commune porte une attention particulière au devenir du secteur du centre-gare. Son aménagement est directement concerné par des enjeux de maintien de la qualité urbaine, d'amélioration des fonctionnalités du pôle multimodal de la gare SNCF, de dynamisation commerciale, et de traitement de la coupure urbaine de la voie ferrée.

L'ilot formé par les rues Mira, Bondy et Dr Roux dispose d'une situation stratégique dans ce secteur.

Pour l'acquisition du terrain, un travail partenarial est mené avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

A ce jour, le projet d'aménagement n'est pas encore défini. Depuis la délibération du 19 juillet 2017, le secteur du centre-gare fait l'objet d'une concertation avec les aulnaysiens.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à la demande de Monsieur le Maire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Philippe PALOMO
Directeur Général des Services